



Nb de membres en exercice : 64
 Nb de membres présents : 46
 Nb de membres votants : 53
 (dont 7 pouvoirs)
 Quorum atteint

DELIBERATION N°	2023.06.26/79
CLASSIFICATION	8.4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du conseil communautaire du 26 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 26 juin, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle des Fêtes à MONETAY SUR LOIRE, en session ordinaire, sur la convocation, en date du 19 juin 2023, et sous la Présidence de Monsieur Roger LITAUDON, Président.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires : Jean-Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie-France AUGIER, Gilles BERRAT, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Jean-Luc COLLIN, Eliane DERIOT, Guy FRAISE, Roseline GOURDON, Jean-Louis GUINATIER, Guy LABBE, Christian LABILLE, Françoise LACAU, Guillaume LACROIX, Jacqueline LAUSTRIAT, Jean-Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Fabrice MARIDET, Jean-Louis MARQUANT, Christelle MARTINET SCHIRCH, Christophe MINET, Jean-Noël MONIER, Yves NOEL, Jean-Louis PERICHON, André PLESSAT, Yves PLOUHINEC, Chantal PROBOEUF, Annie-France POUGET, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Christophe RONGET, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Jean-François TOCANT, Alain VERNISSE,

Les conseillers suppléants : Bernard MALBRUNOT représentant Hervé CHOMET, Joël POIX représentant Annie DEBORBE, Elisabeth THEVENOUX représentant Jérôme LASSOT, François JULLIEN représentant Laurent TALON,

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Patrick AUBEL à Guy FRAISE, Marie-Agnès BONIN à Gilles BERRAT, Léopold GODART à Fabrice MARIDET, Catherine JONET à Roseline GOURDON, Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET à Marie-France AUGIER, Isabelle MOULIN à Aline BONNEAU, Aude PARRET BONMARTIN à François ATHAYNE,

Absents : Pascal BAUDELLOT, Christian BONNET, Alain DECERLE, Arnaud DELIGEARD, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Odile FRANCHISSEUR, Jean-Michel GILLARDIN, Louis MERET, Sylvain NAFFETAS, Monique SEROUX,

Secrétaire de séance : Annie-France POUGET

N° 79 – DEVELOPPEMENT TERRITORIAL – Développement économique - Aménagement en vue du développement économique communautaire de la ZA des Babus – Saligny-sur-Roudon - Demande de financement Etat (DETR 2023)

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2334-33,

Vu les statuts de la Communauté de communes,

Vu la délibération n°2018.06.25/65 du 25 juin 2018 par laquelle le conseil communautaire a défini l'intérêt communautaire et a acté comme zone d'activités économiques celle située sur la commune de Saligny-sur-Roudon, entre autres,

Vu le dispositif financier de l'Etat relatif au soutien aux territoires ruraux (DETR),

Vu la décision de la commission départementale chargée de statuer sur la catégorie de rubriques éligibles pour la répartition des crédits de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) en date du 23 octobre 2022 par laquelle elle a déterminé les catégories d'opérations et les taux de subventions applicables en 2023 dans le département de l'Allier,

Vu les crédits inscrits au budget,

Il est exposé :

La Communauté de communes a défini comme d'intérêt communautaire, entre autres, la Zone d'activité basée sur la commune de Saligny-sur-Roudon, au lieu-dit Les Babus.

De par sa proximité et ses accès à la nouvelle autoroute A79, la création, l'aménagement et le développement de cette zone d'activités communautaire constitue un enjeu primordial pour l'essor économique du territoire.

DELIBERATION N°	2023.05.30/79
CLASSIFICATION	8.4

Aussi, il est prévu de réaliser les aménagements de cette Zone d'activités économique en vue de commercialiser les terrains auprès des acteurs économiques et ainsi assurer l'essor économique du territoire.

Les travaux prévus sont :

- o Installation de chantier, DICT, implantation,
- o Plan d'exécution des travaux,
- o Décapage du terrain et mise en stock sur site,
- o Réalisation des voies d'accès aux terrains,...

Ces différents travaux d'aménagement de la zone d'activités économique communautaire de Saligny-sur-Roudon peuvent être financés au titre de la DETR 2023 fiche action n°2.3 Création ou amélioration de zones d'activités économiques.

Le budget prévisionnel lié à ce gros entretien s'élève à 73 111,40 € HT.

Dépenses		Recettes		
Nature	Montant HT	Organisme	Taux	Montant
Travaux aménagement ZAE Saligny/R.	73 111,40 €	Etat - DETR 2023	35 %	25 589 €
		Autofinancement	65 %	47 522,40 €
TOTAL	73 111,40 €	TOTAL	100 %	73 111,40 €

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel relatif aux travaux d'aménagement de la zone d'activités économique communautaire de Saligny-sur-Roudon au titre de l'année 2023 comme exposé dans le tableau ci-dessus,
- d'autoriser le Président à solliciter l'aide de l'Etat au titre de la Dotation des Equipements des Territoires Ruraux (DETR) 2023 comme présenté dans le tableau de financement ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette affaire.

Certifiée exécutoire la présente délibération
Publiée ou notifiée par voie électronique le
Déposée par voie électronique en Préfecture le

P.E.C

Le Président,

